

**PIECES NECESSAIRES A LA CONSTITUTION
DE VOTRE DOSSIER DE PENSION DE RETRAITE DE
FONCTIONNAIRE**

→ **LES 2 PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :**

- ★ La demande d'admission à la retraite dûment complétée et signée (*en 3 exemplaires*)
à télécharger en cliquant sur [demande d'admission.pdf](#)
- ★ La déclaration préalable à la concession d'une pension de retraite dûment complétée et signée (*imprimé EPR 10*)
à télécharger en cliquant sur [déclaration préalable.pdf](#)

L'accès aux documents à télécharger nécessite l'utilisation du logiciel gratuit et téléchargeable [acrobat reader](#)

→ **LES PIECES A FOURNIR EVENTUELLEMENT :**

Il est inutile de joindre à nouveau les documents ci-dessous si vous les avez déjà fournis pour votre dossier préalable d'examen des droits à pension (DEDP) sauf si entre-temps des changements sont intervenus dans votre état-civil ou votre situation familiale.

ETAT CIVIL

- ★ Photocopie lisible du Livret de Famille régulièrement tenu à jour (*pour chaque union s'il y a lieu*)

Si vous n'êtes plus en possession des livrets de famille correspondant à chaque union, fournir :

- l'acte de naissance du fonctionnaire avec mentions marginales permettant de connaître, pour chaque union, les dates de mariage et de divorce.
- l'acte de naissance pour les enfants (*preuve de la filiation*)
- le bulletin de décès du conjoint

Fonctionnaires divorcés :

- ★ Extrait du jugement de divorce précisant (*pour chaque mariage s'il y a lieu*) qui a la garde des enfants et(ou) si une pension alimentaire est versée

Fonctionnaires célibataires :

- ★ Photocopie lisible de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité

CARRIERE

- ★ Relevé de carrière au titre d'autres régimes de retraite de base obligatoires (CARSAT, MSA, CANCAVA, ORGANIC, SNCF, MINES, EDF-GDF)

Adresse de la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail) :

36 rue du Doubs

67011 STRASBOURG Cedex 1 – Tél. : 3960

Services Militaires :

- ★ Etat signalétique et des services militaires

Services auxiliaires validés pour la retraite :

- ★ Décision de recevabilité accord permettant de vérifier les périodes validées et la base de calcul des retenues rétroactives
- ★ Décompte des retenues rétroactives ou titre de perception vérification du calcul des retenues rétroactives
- ★ Déclaration de recette preuve du paiement des retenues rétroactives

***Votre dossier complet est à adresser par la voie hiérarchique au
RECTORAT/Pôle Ressources Humaines/Bureau des PENSIONS
6 rue de la Toussaint – 67975 STRASBOURG Cedex 9***